
COLLÈGE DES MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DU BATIMENT "EXTERNAT"

MAÎTRE D'OUVRAGE: MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU
67500 HAGUENAU
WWW.COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR



MAÎTRE D'ŒUVRE:

JACQUES ORTH ARCHITECTE D'ENSAIS ARCHETYPE CHRISTOPHE BURY ARCHITECTE DE
SAS D'ARCHITECTURE

ARCHETYPE

JACQUES ORTH & CHRISTOPHE BURY
32A, RUE DES FILEURS - 67240 BISCHWILLER
TÉL. 03 88 53 98 98
MAIL. AGENCE@ARCHETYPE-SAS.FR WWW.ARCHETYPE-SAS.FR

BUREAU D'ÉTUDES:

SRIG INGENIEURS CONSEILS

13, RUE DU CHÂTEAU D'ANGLETERRE - 67300 SCHILTIGHEIM
TÉL. 03 88 62 38 18 FAX. 03 88 93 03 50
MAIL. INGENIEURSCONSEILS@SRIG.FR

BUREAU D'ÉTUDES:

BMA INGENIERIE

6, RUE DE TURCKHEIM - 68230 NIEDERMORSCHWIHR
TÉL. 03 89 30 06 75 FAX. 03 89 30 05 73
MAIL. BMAI@ORANGE.FR

BUREAU CONTRÔLE:

QUALICONSULT

06, RUE DES HÉRONS
67960 ENTZHEIM
TÉL. 03 88 78 45 81 FAX. 03 88 78 56 28

BUREAU SSI:

FIBE ÉTUDES

7A RUE DE LA BATTERIE
67118 GEISPOLSHHEIM
TÉL : 03 88 15 55 18 FAX : 09 70 62 20 70
MAIL. BLAISE@FIBE.FR

COORDINATEUR CSPS:

AGP COORDINATIONS

PASCALE GUENOUKPATI
10 RUE DU ZIEGELFELD
67100 STRASOÛRG
TEL. 06 62 42 47 21 FAX : 09 55 64 36 01
MAIL. CONTACT.AGPCOORDINATION@YAHOO.FR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 12 AMENAGEMENT ESPACE VERT

- CCTP

12 1 **PRESENTATION DE L'OPERATION**

L'opération projetée concerne la mise en sécurité et accessibilité du bâtiment du Collège des Missions Africaines Haguenau, situé :

- 01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

Classement ERP :

- le bâtiment est classé ERP de type R, de 3ème catégorie

Maître d'Ouvrage :

- Collège des Missions Africaines Haguenau
01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

Maître d'Oeuvre :

- SAS ARCHETYPE
Jacques ORTH et Christophe BURY
32a, rue des Fileurs
67240 BISCHWILLER
tél : 03 88 53 98 98
fax : 03 88 53 98 99
Adresse Courriel : agence@archetype-sas.fr

Adresse du chantier :

- 01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

12 1 1 **CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX**

Les prestations du présent lot comprennent :

- le présent lot concerne les travaux de menuiseries extérieures
- la consistance détaillée des travaux est précisée dans le Descriptif, et les principes de conception générale et détails d'exécution sur les plans du Maître d'Oeuvre.

12 1 2 **ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE**

Les travaux seront exécutés conformément :

- à la totalité des plans, descriptifs, schémas, etc ... joints au dossier.
- aux fascicules interministériels du Cahier des Clauses Techniques (CCTG), applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment.
- ces documents C.C.T.G. ne sont pas tous nommément désignés ici, chaque entrepreneur étant contractuellement réputé connaître tous les documents C.C.T.G. applicables aux travaux de son lot.
- aux Cahier des Charges et Règles de calcul des DTU
- aux Cahier des Clauses Spéciales DTU (C.C.S. - D.T.U.)
- à la réglementation thermique RT 2012
- Conforme à la norme NF P98-351 en vigueur
- L'ensemble des ouvrages à réaliser par le titulaire du marché seront conformes à la réglementation et aux normes en vigueur

En particulier :

- Les DTU et normes
- les normes de l'AFNOR définissant les produits.
- Les règles professionnelles et prescriptions des fabricants

Les Normes Françaises pour le bâtiment : à savoir :

- normes homologuées
- normes enregistrées
- normes expérimentales applicables aux travaux.

- Ces normes ne sont pas nommément désignées ici. Chaque entrepreneur étant contractuellement réputé connaître toutes les normes concernant les ouvrages et les matériaux entrant dans les ouvrages de son lot, ainsi que toutes les autres normes applicables pour les travaux dont il a la charge

Le Règlement de Construction : (Textes législatifs et réglementaires)

- Décret n° 69596 du 14 juin 1969 - Règles générales de construction des bâtiments d'habitation, modifié par le décret n° 74306 du 10 avril 1974, complété des arrêtés d'application.

Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci-avant et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent chapitre ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

Les règlements des sociétés concessionnaires :

- fascicule TCI Télécommunications et le cahier 78 du ministère de l'intérieur, règles imposées par les services de télécommunications locaux
- prescriptions de la société des eaux
- les règlements municipaux et communautaires

12 1 3 **PRESTATIONS**

Les prestations à charge du présent lot comprennent:

- la visite des lieux.
- l'exécution des travaux de qualité très soignée.
- le nettoyage en cours et en fin de chantier ainsi que l'enlèvement des gravois aux décharges.
- la reconnaissance des supports.
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- la fourniture et l'outillage du matériel d'exécution.
- la mise en œuvre des produits suivant prescription du cahier des charges et des documents particuliers du marché.

12 1 4 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP et de l'offre de l'entreprise n'ont pas de caractère limitatif.
L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécution des travaux de sa compétence, étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet, y compris les sujétions normalement prévisibles.
- Pour les travaux de sa compétence, il faut également comprendre les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion des corps d'état dans le bâtiment et que l'entreprise reconnaît avoir prévu ces ouvrages sans omission ni réserve dans son prix global.
- L'entrepreneur devra vérifier et étudier sous sa propre responsabilité les opérations mentionnées aux pièces du marché. Il est spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une de ces pièces pour que l'entrepreneur en doive son exécution sans restriction, ni réserve.
- En conséquence, il ne pourra en aucun cas arguer des imprévus ou des interprétations des plans ou descriptifs pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comportent ou justifier une demande de supplément de prix.
- S'il y a lieu, et au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la remise des offres, les candidats ont tenus de signaler les erreurs relevées dans le projet d'exécution établi par le Maître d'Oeuvre, faute de quoi ils seront censés l'accepter.
Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus admise.
- Au plus tard 7 jours avant la remise des offres, le Maître d'œuvre portera à la connaissance des concurrents la suite donnée à leurs observations et les informera de ses conclusions.

12 1 5 LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LOTS SEPARES

L'Entrepreneur du présent lot doit s'assurer, avant le commencement de ses travaux sur chantier, que :

- les supports et ouvrages effectués par les autres corps d'état sont débarrassés de tous engins et dépôts de chantier
- tout support sur lequel il aura commencé ses travaux sera considéré comme accepté, si aucune réserve n'a été formulée avant.
- Une coordination sera assurée en temps utile avec les autres corps d'état intéressés, afin : que les travaux de ces corps d'état soient exécutés dans leur ordre normal, en fonction du planning contractuel, sans aucune gêne pour les autres entreprises

12 1 6 METRE :

- Toutes les quantités indiquées dans le devis quantitatif ne sont données qu'à titre indicatif.
- Il appartient à l'Entreprise adjudicataire du présent lot, de les vérifier par la consultation des pièces graphiques et par la visite des lieux et de signaler au Maître d'Oeuvre toute erreur décelée avant le début des travaux
- aucune contestation ultérieure ne sera prise en compte.
- si des prestations ou moyens supplémentaires, non prévus au projet et documents d'Appel d'Offres, s'avèrent nécessaires à l'exécution, le coût induit sera réputé inclus au montant du marché, étant entendu que l'Entreprise est sensée avoir prévu au travers de ses obligations l'ensemble des prestations non décrites mais néanmoins nécessaires pour une exécution dans les Règles de l'Art au titre de son marché.

12 DESCRIPTION DES OUVRAGES - CCTP

12 1 DEPOSES ET DEMOLITIONS DE VEGETAUX

22 1 1 Enlèvement et désouchage d'arbres

Exécution :

- enlèvement d'arbres à haute tige y compris désouchage des arbres présents sur le terrain
- ensemble de feuillus de plus de 8ml de hauteur environ , tronc de diamètre 20 à 30 cm environ
- extraction des racines restantes dans le sol
- évacuation et transport aux centres de tri
- Remblai apres désouchage
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- selon plan Architecte
- Sur rue intérieur en facade sud du bâtiment

Métre : Unité

12 1 2 Enlèvement et désouchage d'arbuste arborante

Exécution :

- enlèvement d'arbuste arborante compris désouchage des éléments sur le terrain
- ensemble de feuillus de plus de 5ml de hauteur environ , tronc de diamètre 8 à 10 cm environ
- extraction des racines restantes dans le sol
- évacuation et transport aux centres de tri
- Remblai apres désouchage
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- selon plan Architecte
- Sur rue intérieur en pignon ouest du bâtiment
- Sur espace vert devant maison des pères

Métre : Unité

12 1 3 Enlèvement et désouchage divers plantations

Exécution :

- enlèvement d'arbuste arborante compris désouchage des éléments sur le terrain
- ensemble de feuillus de plus de 5ml de hauteur environ , tronc de diamètre 8 à 10 cm environ
- extraction des racines restantes dans le sol
- évacuation et transport aux centres de tri
- Remblai apres désouchage
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- selon plan Architecte
- Sur rue intérieur
- Sur espace vert devant maison des pères

Métre : Ensemble

12 2 CREATION ESPACES VERTS

12 2 1 Plantation d'arbres

Préparation du sol :

A l'emplacement prévu pour les arbres, le sol sera préparé comme suit :

- ouverture d'une fouille de 1,000 m3 pour les arbres
- évacuation des déblais et remplissage en terre végétale

Fourniture et plantation de végétaux :

- les végétaux fournis seront de première qualité.
- ils seront livrés sur le chantier, et immédiatement plantés ou mis en jauge.
- les plantes grimpantes seront ligaturées sur un tuteur bambou spitté sur les murs.
- un trou correspondant au volume des racines sera ouvert dans la terre allégée précédemment préparée.
- une cunette sera formée et un arrosage copieux devra détremper la terre qui sera foulée au pied jusqu'à enrobage suffisant du chevelu.
- les arrosages suivants ne seront pas dus par l'entreprise.
- les plantations sont interdites en période de gel.
- la garantie de reprise est exigée (une foliaison)
- le tuteurage des arbres sera effectué par deux pieux en résineux tournés, traité FIH, de 80 mm de diamètre, et 1,60 m hors sol, reliés par une traverse boulonnée en ½ diam 80 mm.
- colliers attaches plastiques
- Arbre de force de tron 10 /15cm
- Variété au choix Architecte
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- selon plan Architecte
- Sur cour intérieur en facade est du bâtiment
- Sur espace vert devant maison des pères

Métre : l'unité

12 2 2 Apport de terre végétale

Exécution :

- fourniture de terre végétale et régalaage.
- la terre végétale proviendra obligatoirement d'un décapage récent, sa qualité sera
- soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre.
- profilage du terrain et formes de pente selon projet
- épaisseur moyenne à régaler : 30 cm en surface courante, 0,90 m dans les bacs
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- dans des arbres à plantes
- au droit de l'aire d'enrobé crée en complement des terres existante
- au droit de lescalier pour former talus
- suivant plan Architectes

Métre : le m3

12 2 3 Engazonnement des surfaces

Exécution :

Les espaces libres seront engazonnés

- purgeage et évacuation des corps impurs: débris pierres, gravois etc...
- régalaage général et mise au point définitive et soignée des nivellements
- graines de premier choix et appropriées à la nature des terres, 30 % maximum de RAY-GRASS
- mélange à fournir au Maître d'oeuvre avant exécution
- réglage général et mise au point définitive et soignée des nivellements
- engazonnement à raison de 5 kg de graines à l'are
- amendement:
- engrais azoté à raison de 3 kg à l'are
- engrais 10.20.20 à raison de 4 kg. à l'are dans un 2ème temps
- épandage uniforme des graines réalisé soit:
- à la main en deux temps sur les petites surfaces
- au semis mécanique
- hersage et roulage
- tontes et arrosages aussi fréquents que nécessaire
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Entretien:

- garantie de reprise : période fixée à 1 an
- entretien : période fixée à 1 an
- arrosage autant que besoin, binage des massifs, tonte des pelouses (10 tontes), compris ramassage des déchets et évacuation.

Localisation :

- au droit de l'aire d'enrobé crée en complemnt des terres existante
- Au droit de lescalier
- suivant plan Architectes

Métre : le m2

12 2 4 Plantes basses tapissantes

Exécution :

Les espaces libres seront engazonnés

- purgeage et évacuation des corps impurs: débris pierres, gravois etc...
- régalaage général et mise au point définitive et soignée des nivellements
- graines de premier choix et appropriées à la nature des terres, 30 % maximum de RAY-GRASS
- mélange à fournir au Maître d'oeuvre avant exécution
- réglage général et mise au point définitive et soignée des nivellements
- plantes tapissantes restant à définir, suvant proposition de l'entreprise et validation Architecte
- amendement:
- engrais azoté à raison de 3 kg à l'are
- engrais 10.20.20 à raison de 4 kg. à l'are dans un 2ème temps
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Entretien:

- garantie de reprise : période fixée à 1 an
- entretien : période fixée à 1 an
- arrosage autant que besoin, binage des massifs, compris ramassage des déchets et évacuation.

Localisation :

- Au droit de lescalier
- suivant plan Architectes

Métre : le m2

12 2 5 Plantes grimpantes

Exécution :

- préparation du sol par fourniture et mise en place d'une couche de drainage de 30 cm de profondeur, en petits gravillons lavés
- géotectile au droit des écoulements d'eau et entre les gravillons et la terre végétale
- fourniture et mise en place de terre végétale sur 60 cm de profondeur
- plantation de 5 clématites à pétioles volubiles (clematis fargesii)
- teintes variées
- garantie de reprise : période fixée à 1 an
- entretien : période fixée à 1 an
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- sur grillage prévu à cet effet, au droit de l'escalier métallique, pignon ouest
- suivant plan Architectes

Métre : l'ensemble

12 3 "PATIO" MINERAL

12 3 1 Apport de matières minérales

Exécution :

- fourniture et régalage de sablon fin dit "sable de quartz" sur 5 cm d'épaisseur (50,00 m2)
- fourniture seule de graviers décoratifs de teintes variées (5 teintes)
- environ 0,125 m3 par colori
- fourniture et dépose de gros galets : 20 unités
- fourniture et dépose de très gros galets type rochers de 60/80 cm environ : 3 unités
- ensemble sur une surface de 50m2
- Renforcement des terre taluter en sous face escalier suite apport terre
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- au droit de l'escalier et sous l'escalier extérieur
- suivant plan Architectes

Métre : l'ensemble

12 3 2 Apport de bloc gres des voges

Exécution :

- fourniture et pose de bloc en gres des voges
- Renforcement des terre taluter
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- au droit de l'escalier extérieur
- suivant plan Architectes

Métre : l'ensemble

12 3 3 Bancs d'assise

Exécution :

- fourniture et pose de banc extérieur
- Choix à faire à l'architecte du design
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- au droit de l'escalier extérieur
- suivant plan Architectes

Métre : l'Unité

12 4 CLOTURE EXTERIEUR

12 4 1 Cloture extérieur

Exécution :

- Dépose et repose de cloture extérieur
- Avec adaptation suivant nouvel aménagement extérieur
- Découpe et autre moyen à prévoir.
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- Au droit du nouvel escalier créé
- Proche entrée service cour élève

Métre : l'Ensemble

COLLÈGE DES MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DU BATIMENT "EXTERNAT"

MAÎTRE D'OUVRAGE: **MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU**
01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU
67500 HAGUENAU
WWW.COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR



MAÎTRE D'ŒUVRE: **JACQUES ORTH** ARCHITECTE DENSAIS **ARCHETYPE** **CHRISTOPHE BURY** ARCHITECTE DE
SAS D'ARCHITECTURE
ARCHETYPE
JACQUES ORTH & CHRISTOPHE BURY
32A, RUE DES FILEURS - 67240 BISCHWILLER
TÉL. 03 88 53 98 98
MAIL. AGENCE@ARCHETYPE-SAS.FR WWW.ARCHETYPE-SAS.FR

BUREAU D'ÉTUDES: **SRIG INGENIEURS CONSEILS**
13, RUE DU CHÂTEAU D'ANGLETERRE - 67300 SCHILTIGHEIM
TÉL. 03 88 62 38 18 Fax. 03 88 93 03 50
MAIL. INGENIEURSCONSEILS@SRIG.FR

BUREAU D'ÉTUDES: **BMA INGENIERIE**
6, RUE DE TURCKHEIM - 68230 NIEDERMORSCHWIHR
TÉL. 03 89 30 06 75 Fax. 03 89 30 05 73
MAIL. BMA@ORANGE.FR

BUREAU CONTRÔLE: **QUALICONSULT**
06, RUE DES HÉRONS
67960 ENTZHEIM
TÉL. 03 88 78 45 81 Fax. 03 88 78 56 28

BUREAU SSI: **FIBE ÉTUDES**
7A RUE DE LA BATTERIE
67118 GEISPOLSHHEIM
TÉL : 03 88 15 55 18 Fax : 09 70 62 20 70
MAIL. BLAISE@FIBE.FR

COORDINATEUR CSPS: **AGP COORDINATIONS**
PASCALE GUENOUKPATI
10 RUE DU ZIEGELFELD
67100 STRASOURG
TEL. 06 62 42 47 21 Fax : 09 55 64 36 01
MAIL. CONTACT.AGPCOORDINATION@YAHOO.FR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Lot 12 AMENAGEMENT ESPACE VERT

- DPGF

12 DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE - DPGF

position	libellé	U	Q	PU	PTHT
12 1	DEPOSES ET DEMOLITIONS DE VEGETAUX				
12 1 1	Enlèvement et désouchage d'arbres	U	6,00		
12 1 2	Enlèvement d'arbuste arborante	U	2,00		
12 1 3	Enlèvement et désouchage divers plantations	Ens	1,00		
12 2	CREATION ESPACES VERTS				
12 2 1	Plantation d'arbres	U	9,00		
	Plantation d'arbres	U	4,00		
12 2 2	Apport de terre végétale	m3	51,00		
12 2 3	Engazonnement des surfaces	m2	150,00		
12 2 4	Plantes basses tapissantes	m2	50,00		
12 2 5	Plantes grimpanes	Ens	1,00		
12 3	"PATIO" MINERAL				
12 3 1	Apport de manières minérales	Ens	1,00		
12 3 2	Apport de bloc gres des voges				
12 3 3	Bancs d'assise	U	1,00		
12 4 1	Closure extérieur	Ens	1,00		
MONTANT TOTAL € HT :					
TVA : 20,00 % :					
MONTANT TOTAL € TTC :					

En toutes lettres :

Document chiffré à :

Le responsable du marché :

Date :

L'entreprise "complété, lu et approuvé"
(mention manuscrite) -cachet et signature-